



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 16 février 2026

BULLETIN VIGILANCE JAUNE VENT VIOLENT

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER

La Préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance JAUNE VENT – SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER, le lundi 16 février de 08h00 à 18h00.

Qualification de l'événement et évolution prévue :

Un régime d'averses qui s'accompagne de violentes rafales de vent est attendu ce lundi 16 février dans le département.

Les rafales de vent pourront atteindre 100 à 110 km/h sur le littoral (ponctuellement un peu plus sur les caps exposés) et 80 à 90 km/h à l'intérieur des terres.

A noter que ces averses peuvent s'accompagner de grésil, et prendre un caractère orageux.

Vous trouverez ci-après les conseils de sécurité :

Pour les collectivités :

- . Informer les populations concernées ;
- . Protéger les biens exposés au vent ;
- . Porter une attention particulière aux zones de travaux en cours,
- . Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire ;

Conseils à relayer à vos administrés :

- . Se tenir éloigné des arbres et des cours d'eau ;
- . Protéger sa maison et les biens exposés au vent ;
- . Se tenir informé et éviter les déplacements ;
- . Prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- . Ne pas intervenir sur les toits ;
- . S'abriter dans un bâtiment en dur ;
- . Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- . Installer les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison ;
- . Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements ;